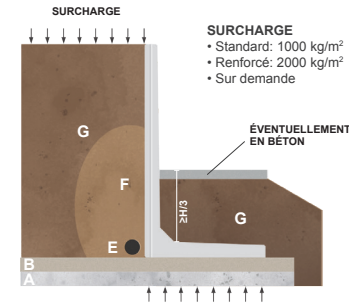


## Conditions de livraison et placement

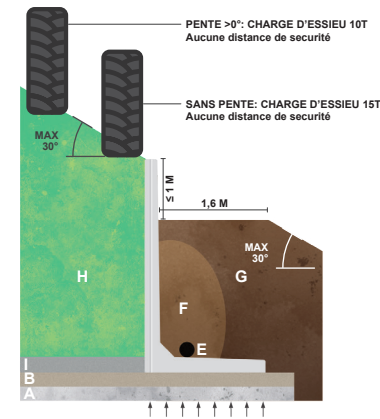
- Le maître d'ouvrage va prévoir un bon accès sur le chantier pour véhicules poids lourds (44T)
- Si les éléments sont déchargés par vos soins, 1 heure est prévue pour le déchargement. Après la première heure nous comptons 90 EUR/heure - hors TVA
- Si les éléments sont déchargés par notre camion grue, il y a 1 heure de pose inclus. Les éventuelles heures de manutention supplémentaires, seront facturées à 90 EUR/heure – hors TVA
- En cas de pose, le client doit prévoir 1 à 2 personnes surplace pour assister le grutier.
- Le camion grue doit pouvoir se placer just à côté des fondations et doit avoir suffisamment de place pour déployer ses stabilisateurs.
- Cobefa garantit la stabilité des éléments selon les situations de charge ci-dessous.
- Le client (entrepreneur) est responsable de contrôler si la force portante du sol/fondation est suffisante
- Cobefa n'est pas responsable des dommages résultant de fondations non portantes.
- Cobefa peut toujours fournir un calcul personnalisé pour les applications non standard .
- Les éléments ne conviennent pas à toutes les classes de charge. Les classes de charge appropriées avec les surcharges possibles sont indiquées dans les détails de l'article.
- Cobefa garantit uniquement l'utilisation des éléments conformément aux situations de charge ci-dessous ou lors de l'utilisation des notes de calcul fournies par nos soins.
- La garantie ne couvre que le remplacement des éléments, jamais leur mise en place, ni aucun dommage consécutif.

## Situations de charge éléments L charge sur deux côtés

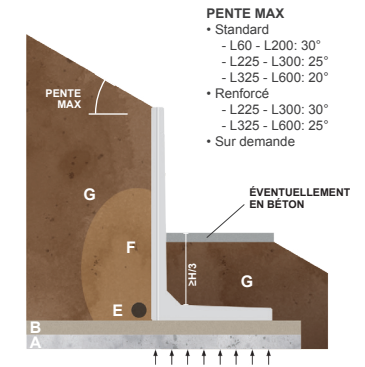
Classe de charge A Terre



Classe de charge C Silo



Classe de charge B Talud



Légende

- A Éventuellement de gravier ou béton
- B Sable stabilissant
- C Béton ou gravier
- D Éventuellement en asphalte
- E Tuyau de drainage
- F Remplissage avec drainage (sable grossier/gravier)
- G Terre (1800 kg/m<sup>3</sup>)
- H Maïs/cereales/herbe (1000 kg/m<sup>3</sup>, Φ=30°)\*
- I Béton ou asphalte

Contrôler si la force portante du sol est suffisante.

\* Les calculs de stockage sont réalisés pour des matériaux dont la masse volumique ne dépasse pas 1000kg/m<sup>3</sup> ainsi qu'un angle d'ensilage de maximum 30°. La charge maximale autorisée au-dessus de l'ensilage est de 15 tonnes/essieu. La teneur en matières sèches de la matière à stocker est d'au moins 33%.